



## **Attestation de non-commencement d'exécution de l'opération**

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie que construction de 4 logements de la tranche 2 de la Residence du Verger n'est pas ordonnée.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 18 décembre 2025.

Le Maire,

Gérard LIOT

